



A l'occasion de la présentation du budget primitif, l'exécutif régional a présenté un rapport intitulé « Refonder la politique territoriale de la région – plus d'équité territoriale, plus d'efficacité régionale, plus de liberté locale ».

Le CESER commente ce rapport dans son avis, que la CGT a voté. Il s'agit bien d'un vote sur l'avis du CESER, pas sur le document de la Région.

CE QUE DIT LA CONTRIBUTION DU CESER

(téléchargeable dans son intégralité sur www.ceser.paysdelaloire.fr)

L'avis émet un certain nombre de remarques, parmi lesquelles :

Le CESER approuve les critères de la Région pour le calcul des dotations (nombre d'habitants, densité population sur territoires, richesse des collectivités et activation sur la durée), mais sera attentif à leur pondération pour une juste répartition.

La recherche d'une **cohérence entre les projets financés** par la Région (contrats de territoires et pacte rural) d'une part et les autres dispositifs financés par les départements et l'Etat d'autre part, est nécessaire et qu'il faut aussi rechercher la cohérence entre EPCI pour éviter la concurrence.

Il faudra que chaque contrat de territoire, d'ici la fin du mandat, bénéficie d'un projet lié à la **transition énergétique**.

Il faudra anticiper sur la dernière année des contrats, afin d'éviter un **risque d'année blanche en 2021**.

Le CESER s'inquiète de la **non obligation de sollicitation des Conseils de Développement** dans les territoires concernés.

Il prend acte de la mise en place d'un Comité de sélection régional composé d'élus régionaux et des territoires.

Il note qu'il **n'est fait nulle part référence au Schéma d'Aménagement** (SRADDT en attendant la mise en place du SRADDET) dans la mise en œuvre de cette politique de contrats de territoires.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'ERIC BACHELOT

Les Pays de la Loire sont soumis à de nombreux défis. Le défi des mutations sociales, économiques qui traverse de nombreux secteurs et pas seulement l'agriculture, le défi du renouvellement démographique avec des différences notoires en fonction de la diversité de nos territoires, celui de l'accessibilité, le défi énergétique, écologique et enfin le défi de la gouvernance territoriale.

Les lois récentes ont modifié le fonctionnement de nos territoires avec **l'affirmation du rôle des régions** qui trouve sa traduction, notamment, dans l'élaboration du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) qui affirment ce changement. Après le couple commune/département, on assiste au XXI^{ème} siècle à **l'affirmation du couple EPCI et région.**

Plutôt que parler d'équité territoriale, la CGT préfère faire référence à la notion **d'égalité des territoires**, plus proche de notre pacte républicain.

Les stratégies de développement de nos territoires doivent s'inscrire dans une démarche cohérente, prenant en compte leurs diversités pour apporter les réponses aux besoins des populations. Elles doivent s'élaborer avec l'ensemble de ses acteurs qui créent les ressources, favorisent le développement économique pour renforcer son attractivité et son rayonnement. Elles doivent être respectueuses du développement humain durable. Le service public a toute sa place dans ces stratégies. Les Conseils de Développement ont là un rôle essentiel à jouer. La CGT partage l'inquiétude du CESER sur ce point.

La CGT souhaite que l'évolution se construise grâce à des complémentarités coopératives en lieu et place de la guerre de tous contre tous qui semble se profiler. L'objectif d'un développement régional partagé renvoie à la cohérence et l'articulation des projets entre eux. Cela nécessite que les territoires prennent connaissance des projets de leurs voisins comme de ceux des territoires auxquels ils sont connectés.

Les quatre critères pour le calcul des dotations semblent bien minces à partir du moment où celui qui décide est celui qui fixe le caractère juste ou injuste de tel ou tel projet avec le risque que les critères d'équité ne soient facteur d'inégalités croissantes.

La réforme territoriale a donné un nouveau rôle de planificateur aux régions qui nécessite une démarche prospective à long terme qu'on ne retrouve pas dans le rapport de la Région. La CGT partage la vigilance du CESER sur l'après 2020.

La CGT souhaite que l'égalité des territoires s'établisse grâce à un plan de développement global de long terme qui soit prescriptif à tous (via le SRADDT puis par le SRADDET). On pourrait éviter, ainsi, des décisions sectorielles et de court terme.

La CGT partage les interrogations du CESER sur le Comité de sélection. La mise en place d'un Comité d'Études Stratégiques et de Prospective Régionale permettrait une meilleure lisibilité pour la cohérence des projets et leur évaluation.

Pour la CGT, liberté, égalité, fraternité, sont des valeurs républicaines issues du souffle de la révolution, elles revêtent un caractère d'objectif et d'utopie. Que nos valeurs communes ne soient pas totalement respectées n'est pas une nouveauté, mais ce n'est pas une raison pour les considérer comme dépassées, voire archaïques. **On ne peut les remplacer par libéralisme, équité, individualisme.**

Ces remarques étant faites, la CT votera le projet d'avis.

REPONSE DU CONSEIL REGIONAL SUR LE RÔLE DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT

Le Conseil Régional souhaite s'appuyer prioritairement sur les élus, ce qui explique sa décision sur les Conseils de Développement.

VOTES : L'avis a été adopté par 75 voix pour et 6 abstentions.

A l'occasion de cette session, **un vœu a été présenté concernant la politique de l'eau**. Il reprend les termes de celui adopté en novembre 2016 par le Comité de Bassin Loire-Bretagne. Il demande, dans le cadre des compétences de l'eau aux EPCI, en application de la loi GEMAPI, de veiller à un certain nombre de principes visant à la cohérence des actions.

LA CGT a voté ce vœu qui a été adopté par 71 voix pour et 3 abstentions.